La vague numérique a atteint les Mairies et les Préfectures pour :

* Carte Nationale d’Identité (CNI)
* Passeport
* Permis de conduire
* Certificat d’immatriculation

|  |
| --- |
| Désormais, les démarches pour obtenir ces documents se font en ligne sur le site de l’Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :  <https://ants.gouv.fr/>  Pour les personnes ne disposant pas d’internet et pour les personnes peu à l’aise avec cet outil, il est prévu :   * UN POINT NUMÉRIQUE à la Préfecture du Mans, place Aristide Briand, où un médiateur numérique peut aider la personne à saisir sa demande sur le site * UN ESPACE NUMÉRIQUE à la mairie de Chaufour où une secrétaire peut aider la personne à faire la démarche en ligne. Il est nécessaire de prendre rendez-vous auprès du secrétariat pour cet accompagnement. |

En ce qui concerne la carte nationale d’identité et le passeport, la procédure est la suivante :

1. Aller sur le site pour faire la pré-demande, en notant le numéro attribué.
2. Choisir une mairie proche de Chaufour équipée d’une borne biométrique (Le Mans, Allonnes, Coulaines, Conlie, Changé ou Brûlon) et prendre rendez-vous auprès de cette mairie.
3. Se rendre à cette mairie avec les pièces justificatives et son numéro pour déposer son dossier et procéder à la prise d’empreintes digitales.
4. Retirer sa carte d’identité à la mairie où la demande a été déposée.